

E 2001 (C) 5/1

*J.D. de Montenach an den Sekretär der Abteilung für Auswärtiges
des Politischen Departementes, D. Secretan*

S

Genève, 18 mars 1926

Comme je vous ai mis sommairement au courant des questions auxquelles se rapportent les divers documents que je vous adresse, je me dispense d'y ajouter des commentaires ayant encore beaucoup à faire ce soir.

I. Vous trouverez ci-joint sept exemplaires du rapport du Vicomte Ishii sur la constitution de la Commission chargée d'étudier la question du Conseil¹. Vous voudrez bien les remettre sans retard à M. Motta². Ainsi que je le lui ai dit par le téléphone, il n'a pas été possible au dernier moment de faire modifier la décision du Conseil d'inviter la Suisse à participer aux travaux de la Commission. Cela aurait nécessité une autre décision du Conseil réuni en séance privée et pour la justifier il aurait fallu être en mesure de communiquer au Conseil un refus formel de la part du Gouvernement suisse. J'ajoute, qu'au moment où me parvinrent les instructions de M. Motta à ce sujet, le texte avait déjà été lu en public. Si M. Motta

1. *Vgl.* SdN, Journal Officiel, 1926, Nr. 4, S. 533f.

2. *Bemerkung Mottas am Briefkopf*: J'ai donné à mes collègues un exemplaire du rapport Ishii. Le C[onseil] f[édéral] prendra une décision mardi sur l'acceptation du mandat. 19. 3. 26. – *Vgl.* dazu Nr. 173.

m'avait téléphoné un quart d'heure plus tôt, on aurait peut-être pu différer la distribution du rapport, mais il n'y avait plus moyen de le retirer au moment où je suis descendu au Conseil. Ce sont les Suédois qui m'ont fait savoir ce matin à l'issue de la séance du Conseil qu'ils avaient très chaleureusement proposé la Suisse comme le pays le mieux en mesure de représenter un élément objectif et modéré dans cette Commission. J'ai cherché alors à rejoindre M. Avenol pour savoir s'il était question de proposer des noms de personnes ou simplement des noms de pays. N'ayant pu voir M. Avenol, je téléphonai immédiatement à M. Motta à son domicile privé pour le mettre au courant de la situation et ayant pu rejoindre M. Avenol après le déjeuner, j'obtins de celui-ci les indications que je souhaitais, à savoir: que c'était des noms de pays qui figureraient dans le rapport et qu'en ce qui concernait la Suisse le sentiment personnel des Membres du Conseil avait été que M. Motta serait chargé de représenter la Suisse dans la Commission.

Je crois devoir insister sur ce point: pour obtenir une modification de la liste élaborée, il aurait fallu une nouvelle négociation au Conseil en séance privée. A 3 h. c'eût été possible, à 5 h. cela ne l'était plus. Le Gouvernement Fédéral a évidemment la faculté de décliner la proposition qui lui est faite par le Conseil, mais il faut bien se rendre compte de l'embarras où seraient les Membres du Conseil qui doivent se séparer ce soir et ne pourraient plus échanger leurs vues au sujet d'une nouvelle nomination que par lettre ou par télégramme.

Si le Conseil Fédéral estimait ne pouvoir accepter, il serait désirable que son refus parvienne le plus vite possible au Secrétariat Général, mais en ce qui me concerne, je dois vous confier que j'espère beaucoup que notre Gouvernement acceptera.

M. Motta m'a dit tout à l'heure par le téléphone que l'on pourrait proposer la Hollande à la place de la Suisse, mais vous n'ignorez pas qu'il a été question de la Hollande comme membre non-permanent du Conseil et qu'il y a beaucoup de chances pour que cette candidature soit de nouveau discutée en septembre.

En raison du fait que la Suisse n'a jamais marqué l'ambition d'être prochainement élue au Conseil, elle se trouvait naturellement désignée pour faire partie d'une Commission de ce genre. Le Vicomte Ishii et le Secrétaire Général à qui j'ai fait part en pleine séance des réserves de M. Motta, m'ont dit que la Suisse serait extrêmement difficile à remplacer et ont ajouté que tous les efforts seraient faits en vue de persuader le Gouvernement Fédéral de ne pas refuser au Conseil sa collaboration dans une affaire aussi délicate.

[...]